



REGLEMENT DU CHALLENGE DU FAIR-PLAY



MAJ sept 2026

ARTICLE 1

Le présent règlement adopté lors de l'Assemblée Générale du 26 Juin 2015 est applicable dès la saison 2015-2016 et fait suite au précédent Challenge institué en 1990-1991, modifié en juin 2009, septembre 2017, juillet 2019, septembre 2022 et en septembre 2026.

ARTICLE 2

Ce Challenge concerne tous les championnats organisés par le DVOF **couverts par des arbitres officiels dès le début de saison.**

ARTICLE 3

La gestion du Challenge du Fair-Play est confiée à la Commission du Fair-Play et de l'Ethique qui transmet les retraits de points aux Commissions chargées des Compétitions pour établir les classements définitifs de chacun des championnats servant aux montées et aux descentes.

ARTICLE 4

➡ Article 4.1 - Points de MALUS

Chaque équipe, des championnats du DVOF couverts par un arbitre officiel (cf. art.11), peut se voir attribuer des points de MALUS au challenge FAIR-PLAY – Equipes du DVOF, selon le barème ci-dessous :

Suspension* en matches	Points de Malus
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6
7	7
8	8
9	9
10	10
11	11
12	12
13	13
14	14
15	15
16	16
17	17
18	18
19	19
20	20

*Suspension ferme ou avec sursis

Suspension* en mois	Points de Malus
1 mois	4
2 mois	6
3 mois	12
4 mois	16
5 mois	20
6 mois	24
7 mois et plus	28

➡ Article 4.2 - Points de BONUS

◆ **Article 4.2.1** - Après 1 rencontre de championnat dirigées par un arbitre officiel uniquement, sans aucune sanction administrative, l'équipe se verra attribué 1 point de BONUS venant en déduction des points de malus de ladite équipe.

Le bonus sera automatiquement appliqué par la Commission Fair-Play et Ethique aux équipes sans que le club n'ait rien à envoyer.

ARTICLE 5

Barème Retrait de Points au Classement

Chaque équipe du challenge Fair-Play - Equipe peut avoir des points de retrait au classement sportif de son championnat selon le barème ci-dessous :

Nombre total de points de MALUS	Retrait de points au classement sportif
De 20 à 29 points de MALUS	1
De 30 à 39 points de MALUS	2
De 40 à 49 points de MALUS	3
De 50 à 59 points de MALUS	5
De 60 à 69 points de MALUS	7
De 70 à 79 points de MALUS	10
80 points de MALUS et plus	15

ARTICLE 6

Classement Sportif Final Définitif

Les retraits de points (définis à l'article 5) sont appliqués directement sur le total des points de championnat pour déterminer le classement final des montées et des descentes.

Ces sanctions sportives ne s'appliquent pas aux équipes de D1. Elles n'ont donc aucun impact sur les montées en Ligue ou les descentes en D2.

Ces sanctions restent comptabilisées et applicables pour le classement général du Challenge Fair-Play Clubs à toutes les équipes y compris les équipes évoluant en D1.

ARTICLE 7

Lorsqu'une rencontre est donnée à jouer ou à rejouer, il est tenu compte pour le calcul des points de retrait, des malus infligés lors de la première rencontre.

ARTICLE 8

Classement Fair-Play - Equipe

Pour chacun des groupes dont la division est arbitrée par un arbitre officiel, l'équipe la moins sanctionnée sera récompensée par un trophée, à condition que le total : points de MALUS moins points de BONUS de l'équipe soit inférieur ou égal à 10 points. Au-delà de 10 points, aucune équipe ne sera récompensée.

En cas d'égalité, il sera pris en compte l'équipe avec le nombre de carton jaune le moins important pour désigner le vainqueur du challenge.

En cas d'égalité il sera fait application de l'article 14 du Règlement Sportif du DVOF.

Challenge Fair-Play - Club

Un Challenge Fair-Play - Club reprendra toutes les équipes concernées (cf. champ d'application à l'article 2), y compris, pour le club support, les équipes formées à l'issue d'une Entente.

Les clubs seront classés dans 4 catégories :

- **Catégorie A** : Clubs ayant moins de 250 licenciés :
- **Catégorie B** : Clubs ayant entre 250 et 500 licenciés
- **Catégorie C** : Clubs ayant entre 500 et 750 licenciés
- **Catégorie D** : Clubs ayant plus de 750 licenciés

Dans chaque catégorie, le classement est déterminé par le **Score Club**, addition de 3 éléments :

Score Club = Quotient Sportif + Bonus Sécurité + Bonus Formation

- **Le Quotient Sportif** =
$$\frac{\text{Total des points (Bonus-Malus) de toutes les équipes}}{\text{Nombres d'équipes retenues}}$$
- **Le bonus Formation** : + 5 points attribué au club si sur l'ensemble de la saison il a présenté en formation un nombre minimum de dirigeants, éducateurs ou arbitres.
- **Le bonus Sécurité** : + 3 points attribué si le « Référent Prévention Sécurité du club assiste aux réunions du DVOF

Toutefois, les Clubs seront exclus du classement définitif de ce challenge :

- Si une équipe du club supporte un point de pénalité (issu du Fair-Play ou Disciplinaire)
- Si une équipe du club a été sanctionné lors de la saison d'une suspension de terrain officiel avec sursis ou pas, ou d'une rencontre à huis clos.

➡ Article 9.1 – Le Quotient Sportif

Le Quotient Sportif représente la moyenne des points de Fair-Play obtenue par l'ensemble des équipes d'un même club au cours de la saison.

Ce calcul s'effectue en trois étapes :

- en fin de saison, on reprend le total de point au challenge Fair-Play Equipe de chaque équipe ;
- on additionne ce total par club ;
- puis on le divise par le nombre total d'équipes engagées et retenues par club pour obtenir le quotient sportif.

A noter que :

- ce quotient peut être négatif
- ce quotient est arrondi à deux décimales après la virgule.

Exemples : un club a 3 équipes retenues. L'équipe « A » a un total de point au challenge Fair-Play Equipe de +4 (Bonus), l'équipe « B » -10 (Malus) et l'équipe C fait 0. Total du club est donc = -6 et le Quotient Sportif du club = $-6/3 = -2,00$.

➡ Article 9.2 – Le bonus Formation

+ 5 points attribué au club si sur l'ensemble de la saison il a présenté en formation un nombre minimum de dirigeants, éducateurs ou arbitres.

- **Catégorie A** : Clubs ayant moins de 250 licenciés :
 - Objectif minimum de 2 personnes formée dans la saison
- **Catégorie B** : Clubs ayant entre 250 et 500 licenciés
 - Objectif minimum de 4 personnes formée dans la saison
- **Catégorie C** : Clubs ayant entre 500 et 750 licenciés
 - Objectif minimum de 6 personnes formée dans la saison

- **Catégorie D** : Clubs ayant plus de 750 licenciés
 - Objectif minimum de 10 personnes formée dans la saison

➔ Article 9.3 – Le bonus Sécurité

Les clubs représentés aux réunions des Référénts Prévention Sécurité seront crédités d'un BONUS de 3 points supplémentaires pour le challenge Fair-Play Club.

➔ Article 9.4 – Classement final

Le classement de ce challenge FAIR-PLAY CLUB sera obtenu en sommant :

- Le quotient sportif obtenu à l'article 9.1
- Les points obtenus au bonus formation à l'article 9.2
- Les points obtenus au bonus sécurité à l'article 9.3

Le total obtenu déterminera le vainqueur du challenge FAIR-PLAY CLUB, dans chacune des 4 catégories de nombre de licenciés définies plus haut.

En cas d'égalité, les clubs seront départagés par le nombre de carton jaune reçu sur la saison concernée par les équipes retenues au prorata du nombre des équipes retenues

➔ Article 9.5 –Récompenses

Les meilleurs clubs seront récompensés selon les modalités définies par le Comité de Direction du DVOF.

ARTICLE 10

Suivi et Diffusion

La Commission Fair-Play & Ethique diffuse tous les mois un PV avec les points de BONUS et de MALUS de chaque équipe éligible à l'article 2 de ce règlement.

Les Catégories / Divisions avec Arbitres Officiels feront l'objet d'une information en début de saison par le PV de la Commission Fair-Play et Ethique qui ne sera pas modifiée en cours de saison même avec l'arrivée de nouveaux arbitres.

ARTICLE 11

Litiges

Tout litige concernant ce challenge sera jugé en première instance par la Commission du Fair-Play et Ethique et en appel et dernier ressort par le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes.

